



## **Entrepreneuriat féminin et autonomisation des jeunes vendeuses de fruits dans la commune de Bonoua (Côte d'Ivoire)**

**Aristide Luc YESSOTHIE**

Université Félix Houphouët-Boigny

Abidjan – Côte d'Ivoire

E-mail : [yal2013@yahoo.fr](mailto:yal2013@yahoo.fr)

### **Résumé**

*Cette étude vise à analyser les déterminants de la faible autonomisation des jeunes filles vendeuses de fruits dans la commune de Bonoua. Il s'agit de décrire les mécanismes de commercialisation mis en place par les vendeuses de fruits à partir d'entretiens avec les différents acteurs en lien direct ou indirect avec le phénomène. Ces entretiens semi-directives sont appuyés par la recherche documentaire et l'observation directe. Notre étude révèle que dans la commune de Bonoua, très peu de vendeuses de fruits parviennent à être autonomes à cause des conditions institutionnelles et de l'environnement social défavorable à l'esprit d'entrepreneuriat féminin.*

**Mots clés :** *Entrepreneuriat, Autonomisation, Jeunes vendeuses, Bonoua*

### **Abstract**

*This study aims to analyze the factors contributing to the limited empowerment of young female fruit vendors in the Bonoua commune. It describes the marketing strategies employed by these vendors through interviews with various stakeholders directly or indirectly involved in the phenomenon. These semi-structured interviews are supported by documentary research and direct observation. Our study reveals that in the Bonoua commune, very few female fruit vendors achieve autonomy due to institutional conditions and a social environment unfavorable to female entrepreneurship.*

**Keywords:** *Entrepreneurship, Empowerment, Young female vendors, Bonoua*

## Introduction

Accroître l'autonomisation des femmes est une condition indispensable à l'instauration d'un développement durable et à la réalisation de tous les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). L'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes ont un effet catalyseur propre à entraîner une multiplication des efforts de développement. De tous les investissements dont ces dernières peuvent faire l'objet, ce sont ceux qui visent à promouvoir l'égalité entre femmes et hommes qui ont le rendement le plus élevé. Bien plus que les hommes, les femmes consacrent généralement une part plus importante de leurs gains à leur famille et à leur communauté (BAD, 2015).

La participation des femmes à la vie économique leur donne accès aux ressources et aux outils économiques, notamment à l'emploi, à la formation et à l'information sur les marchés. Cette participation leur donne également un plus grand accès à leurs droits, en ce qu'elle accroît leur action et leur influence au sein de la communauté. Les femmes assument 66 % du travail effectué dans le monde et produisent 50 % de la nourriture, mais ne perçoivent que 10 % des revenus et possèdent seulement 1 % des biens fonciers. Qu'il s'agisse d'améliorer l'éducation dans le monde en développement, de lutter contre le changement climatique à l'échelle de la planète ou de quasiment n'importe quel autre problème, renforcer leur pouvoir d'action constitue un élément essentiel de l'équation. Il s'agit d'une partie intégrante de la construction de sociétés justes et équitables. Les femmes se heurtent souvent à la discrimination et à des inégalités tenaces par rapport aux hommes, et certaines



**Soumission: 15/08/2025    Acceptation: 15/02/2026    Publication: 08/04/2026**

d'entre elles connaissent une situation de discrimination et d'exclusion multiples en raison de leur origine ethnique ou de la caste à laquelle elles appartiennent (Gendernet, 2011).

Le Programme d'action de Beijing est un appel à l'action en vue de réaliser les droits fondamentaux des femmes et leur autonomisation économique, politique et culturelle. Il recense à cet égard 12 domaines critiques, parmi lesquels on retiendra les femmes et la pauvreté, l'éducation et la formation, la santé génésique, les droits des femmes en matière de procréation, les femmes et l'économie (emploi et ressources), la participation des femmes à la vie politique, la violence à l'égard des femmes. Dans le monde entier, militant(e)s et parties concernées s'emploient à faire pression sur les gouvernements, à dégager un consensus au sein de la société civile et à mobiliser l'opinion internationale afin que l'autonomisation des femmes prônée par le programme d'action devienne une réalité.

Moghadam et al. (2005) relèvent la portée sociale des droits de la femme et leur pérennisation. Ces dernières années, des actes majeurs posés traduisent la volonté du gouvernement ivoirien d'œuvrer à l'amélioration du statut de la femme notamment par la réforme de la loi sur le mariage, le Plan National de Développement 2012-2015, le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire et le Compendium des compétences féminines (Banque Mondiale, 2013).

Sur le plan national, le cadre formel de l'égalité entre les sexes est établi par la Constitution du 1er août 2000 qui affirme l'égalité pour tous et la lutte contre les discriminations dans l'accès aux ressources de production et dans leur contrôle. Le pays a également voté des lois et ratifié les conventions internationales qui promeuvent l'égalité des

chances pour tous. Le cadre juridique est généralement favorable, mais certaines pratiques socioculturelles et économiques défavorables à l'égalité de genre persistent encore (BAD, 2015).

Dans la commune de Bonoua, plusieurs actions et de même que plusieurs initiatives ont été menées par les pouvoirs publics et les structures financières afin de promouvoir et d'assurer également l'autonomisation totale des femmes et des jeunes filles, particulièrement des vendeuses de fruits.

Toutefois, ces vendeuses de fruits sont confrontées à plusieurs facteurs qui concourent à restreindre leur autonomisation.

Ainsi, le présent article qui a pour objectif principal d'analyser les facteurs de la faible autonomisation des jeunes filles vendeuses de fruits, vise de manière spécifique à décrire les déterminants qui restreignent leur autonomisation dans la commune de Bonoua.

## **1. Méthodologie**

La méthodologie mise en œuvre a consisté à conduire des enquêtes de terrain dans la commune de Bonoua. . Le choix de cette localité réside dans la forte présence des femmes dans la vente de fruits. Ainsi, les quartiers Begneri et Koumassi sont des quartiers à forte présence de vendeuses de fruits. L'approche qualitative a été privilégiée à travers des investigations empiriques de terrain. L'étude a opté pour un échantillonnage non probabiliste par boule de neige qui a permis d'interroger 44 enquêtés. Le choix de ces acteurs s'est fait en fonction de leur implication ou de leur connaissance du phénomène.



**Soumission: 15/08/2025** **Acceptation: 15/02/2026** **Publication: 08/04/2026**

De ce fait, nous avons interviewé des responsables administratifs (agents municipaux) et des responsables de la société civile (Présidentes et responsables d'associations des commerçantes, aux leaders et présidentes de femmes), aux commerçant(e)s et aux responsables des faitières de fruits.

Les interviews se sont déroulées au moyen d'un guide d'entretien s'articulant autour des thématiques suivantes : les problèmes de conservation et de commercialisation des produits fruitiers, les pesanteurs socio-économiques et financières, contraintes socioculturelles des vendeuses de fruits et les normes sociales et la perception des taxes municipales et manque d'espace commercial adéquat. Concernant le traitement des données recueillies, nous avons eu recours à l'analyse de contenu qui permet de procéder à un inventaire, puis à un tri des informations obtenues à partir de la recherche documentaire, de l'observation directe et des entretiens. Partant, l'analyse de contenu a suivi trois caractéristiques principales à savoir la retranscription des données contenues dans les différents guides d'entretien, le codage des données, et le traitement des données.

Pour mieux expliciter notre démarche en vue d'appréhender les facteurs de la faible implication des vendeuses de fruits, nous avons eu recours à la méthode compréhensive. Cette méthode a permis de comprendre, d'interpréter et d'expliquer les déterminants de la faible autonomisation des jeunes filles vendeuses de fruits dans la commune de Bonoua.

## 2. Résultat :

### 2.1. Déterminants de la faible autonomisation des vendeuses de fruit dans la commune de Bonoua

#### 2.1.1. *Problèmes de conservation et de commercialisation des produits fruitiers*

Cette partie met en évidence les difficultés des vendeuses de fruits dans la vente et la conservation de leurs produits. En effet, les vendeuses de fruits n'ont pas le droit de contrôler ou vérifier les produits à l'achat, ce qui constitue un véritable problème. Une fois à la maison, elles constatent qu'une grande partie de leurs marchandises est dans un état de pourriture, de décomposition. Quant aux produits fruitiers en bon état, ils sont confrontés à un problème de conservation et peinent à être vendus, commercialisés à cause de leurs mauvaises qualités. Ajouter à cela, certaines vendeuses de fruits s'approvisionnent à crédit donc accumulent des dettes à cause de la mévente due au défaut de conservation et à la pourriture des produits fruitiers. L'endettement auquel les vendeuses de fruits sont soumises, les maintient dans un état de dépendance vis-à-vis de leurs grossistes. Restreignant ainsi leur probabilité de diversifications des fournisseurs. D'où leur faible autonomisation économique et financière.

A ce propos, M.K, une vendeuse de fruits affirme ceci :

« Ce qui est difficile dans ce commerce, c'est comment faire pour ne pas que les fruits se gâtent rapidement. Quand les fruits sont en train de pourrir, on n'est obligé de liquider nos produits pour ne pas trop perdre. Il y'a un autre problème aussi, quand on nous envoie les



**Soumission: 15/08/2025    Acceptation: 15/02/2026    Publication: 08/04/2026**

marchandises, on ne peut pas vérifier si c'est bon ou gâté, on prend et on vend ; et puis on paie après dans une semaine au maximum, donc imagine si les marchandises que tu prends sont en grande partie gâtées, tu n'as pas le choix, c'est de payer le grossiste et prendre encore une nouvelle commande à crédit. Quand c'est comme ça, on est tout le temps endetté, on a non seulement problème d'argent, mais aussi, on dépend toujours de nos grossistes, on ne peut pas changer de fournisseurs parce qu'on leur doit de l'argent. Cela nous pénalise beaucoup ».

Ces propos révèlent non seulement les contraintes inhérentes à la vente, la commercialisation des fruits et les difficultés financières auxquelles elles sont confrontées. Mais aussi, elles sont dépendantes des grossistes qui leur fournissent les produits fruitiers à crédit. Ces propos démontrent également que, bien qu'engagées dans cette activité, les vendeuses de fruits font face à d'énormes problèmes d'endettement et de conservation de leurs produits, occasionnant ainsi des pertes sans précédent qui restreignent leur autonomisation socioéconomique et financière.

### ***2.1.2. Pesanteurs socio-économiques et financières***

Les vendeuses de fruits sont confrontées à de nombreux obstacles sociaux et économiques. En effet, ces femmes épargnent à peine à cause des contraintes socioéconomiques relatives à la scolarisation, aux soins des enfants, aux besoins basiques tels que la nourriture, le loyer et les charges domestiques auxquels elles sont confrontées. La décomposition des fruits entraîne également une mévente, donc une perte, et empêche ces vendeuses de faire des

économies afin d'accroître leurs activités et financer d'autres projets. L'accès difficile des vendeuses de fruits aux crédits par les microcrédits est un facteur qui limite également leur autonomisation économique et financière.

C'est ce propos que P.M., une vendeuse de fruits, traduit en ces termes :

« Je n'arrive pas à garder l'argent pour faire quelque chose, même pour agrandir mon commerce, le commerce de fruit-là, y a l'argent dedans, mais ce que je gagne, on prend pour gérer les besoins de la maison, les enfants, la nourriture et puis pour payer l'eau et le courant. Ça fait 5 ans que mon mari est malade, il a tension, son argent de retraite là c'est pour se soigner, donc c'est moi qui fais la plupart des dépenses. Dieu merci, on ne loue pas maison. Je ne peux même pas économiser suffisamment à cause des dépenses. Concernant les crédits à la banque, on trouve que notre commerce n'est pas très rentable. Donc c'est vraiment compliqué d'obtenir des prêts. »

Ces propos traduisent clairement non seulement les contraintes socioéconomiques des vendeuses de fruits, mais révèlent aussi le manque de considération et la discrimination qu'elles subissent de la part de certains organismes financiers.

### ***2.1.3. Contraintes socioculturelles des vendeuses de fruits et les normes sociales***

Cette partie met en évidence l'influence de la tradition, le faible niveau d'éducation, de l'analphabétisme et des règles sociales comme des facteurs limitant l'autonomisation des vendeuses de fruits. En effet, l'analphabétisme et le faible niveau d'instruction constituent un frein dans les prises de décision des vendeuses de fruits au sein du foyer. Ils



**Soumission: 15/08/2025    Acceptation: 15/02/2026    Publication: 08/04/2026**

réduisent la possibilité d'accès au prêt et l'autonomisation totale de ces dernières.

E.N, une vendeuse de fruits affirme à ce propos :

« Nous, on n'est pas allé à l'école-là, on ne nous considère pas trop, on est dans les associations ici, c'est quand ils ont fini de décider entre eux qu'on vient nous informer qu'ils ont décidé de telle ou telle chose. »

C'est ce que confirme Y. G. à ce propos :

« Nous, on a des maris qui sont allés loin à l'école-là, quand on discute un peu net, ils nous rabaissent, surtout quand on se dispute un peu. Ils nous font savoir qu'on est analphabètes, on ne connaît rien donc de fermer notre bouche ».

Ces propos traduisent clairement que l'analphabétisme est un facteur qui non seulement entravent l'autonomisation totale des vendeuses de fruits, mais pourrait engendrer un complexe d'infériorité et un manque de confiance chez ces femmes.

#### ***2.1.4. Perception des taxes municipales et manque d'espace commercial adéquat***

Les taxes municipales constituent une préoccupation pour certaines vendeuses de fruits à faible revenu. En effet, elles réduisent leurs bénéfices et freinent le développement de leurs activités commerciales. Les taxes municipales sont également sources d'altercation entre des vendeuses de fruits et agents municipaux (collecteurs). Le refus de payer les taxes municipales expose ces vendeuses de fruits à mettre fin à leur commerce. Ce qui pourrait restreindre leur autonomisation économique et financière. Par ailleurs, le manque d'espace adéquat, approprié pour le commerce de fruits est un obstacle

pour les activités commerciales. Car, le site aménagé pour le commerce de fruits dans la commune de Bonoua est impropre et inapproprié d'un point de vue géographique et économique.

De ce fait, les vendeuses de fruits refusent ce nouveau site et considèrent que la situation géographique de cet espace entraînera une mévente de leurs marchandises à cause de la non fréquentation du nouveau marché de fruits par la population. Par rétorsion, les autorités municipales menacent ces vendeuses de fruits jonchées sur le trottoir de déguerpissement. Ce qui impacterait négativement leurs activités commerciales.

Le coût exorbitant de places et de magasins du marché municipal en phase de réhabilitation réduit également la probabilité des vendeuses de fruits de posséder des étals afin de mieux exercer leurs activités commerciales.

A ces propos, V. S., une vendeuse de fruits affirme :

« Mon problème, c'est les taxes de la mairie, on paie chaque jour. Ce qui me fait mal, c'est le jour où ça ne marche pas, et puis les gens de la mairie viennent m'encaisser. Ils ne « scient » même pas. Normalement, nous qui n'avons pas beaucoup de marchandises, les agents de la mairie ne doivent pas nous encaisser tous les jours : parce que ça ne marche pas. On ne gagne pas trop, on n'arrive même pas à économiser ».

J.Z, vendeuse de fruits confirme ces propos par ceci :

« On nous dit de quitter ici, sur la route, pour aller s'installer au nouveau marché de fruits situé à la sortie de la ville où la mairie a construit un hangar pour toutes celles qui vendent les fruits sur la route. Pourtant, il n'y a pas beaucoup d'hommes qui fréquentent cet endroit à part les voitures personnelles. Donc ça va être difficile de vendre sachant que nos produits se gâtent,



**Soumission: 15/08/2025    Acceptation: 15/02/2026    Publication: 08/04/2026**

pourrissent très vite. Imagine quelqu'un qui veut acheter bananes douces à 100 fcfa ou 200fcfa en train d'emprunter un taxi aller-retour 400 fcfa pour un fruit. Donc comme depuis-là, on ne bouge pas, la mairie nous a donné des mises en demeure pour libérer les trottoirs malgré qu'elle vienne encaisser les taxes tous les jours ».

Ces propos mettent en évidence la problématique de l'espace commercial et les taxes municipales qui entravent l'activité commerciale des vendeuses de fruits. Restreignant ainsi leur autonomisation.

### 3. Discussion

La problématique de l'autonomisation, qui est mise en exergue par plusieurs auteurs et organisations internationales, explique les facteurs restreignant l'autonomisation des femmes en général et des vendeuses de fruits en particulier. A cet effet, le mécanisme de commercialisation des fruits comme fondement de la faible autonomisation des vendeuses vivant dans la commune de Bonoua en est une illustration patente.

En effet, bien qu'engagées dans cette activité, les vendeuses de fruits font face à d'énormes problèmes de commercialisation, d'endettement et de conservation de leurs produits, occasionnant ainsi des pertes sans précédent qui restreignent leur autonomisation socioéconomique et financière.

Wilhelm (1997) affirme que l'activité des détaillantes est principalement conditionnée par l'extrême faiblesse de leur capital commercial. Elle soutient également que les quantités pouvant être journallement commercialisées sont toujours

très limitées. En conséquence, selon l'auteure, la détaillante est fortement dépendante des possibilités de crédit accordées par le grossiste, ce qui l'empêche de jouer entre plusieurs fournisseurs selon les saisons ou l'état du marché, pour pouvoir obtenir le « *meilleur prix* ».

Quant à Yikoa et al. (2022), ils évoquent les difficultés liées au système de vente et de transport des produits fruitiers. Ces coauteurs soutiennent que la durée maximale du stockage jusqu'à la livraison des fruits est généralement de 5 jours. Dépassé ce délai, selon eux, les fruits pourrissent et engendrent d'énormes pertes aux commerçants. Ajoutant aussi que, l'approvisionnement des fruits des zones de collecte jusqu'aux dépôts dans les villes est parfois un véritable challenge. En effet, ils affirment que les lieux de production sont en majorité enclavés et la liaison se fait sur des routes impraticables, ce qui rend l'accès aux vergers difficile. Ils indiquent encore qu'au niveau du transport, les pannes des véhicules en plein voyage et les accidents de circulation sont là des gros problèmes rencontrés. Ainsi, disent-ils, le système de vente qui veut que le détaillant s'acquitte entièrement du paiement après la vente, constitue un grand risque pour le commerçant grossiste qui n'est pas toujours certain de recevoir la totalité de son argent après avoir livré la marchandise.

S'agissant des pesanteurs socio-économiques et financières, les vendeuses de fruits sont confrontées à de nombreux obstacles sociaux et économiques qui entravent leur autonomisation et engagement entrepreneurial. Selon le rapport OCDE/OIT/CAWTAR (2020), les réformes prometteuses sur les fronts politiques, législatifs et institutionnels s'avèrent difficiles à mettre en œuvre car des normes sociales restrictives et stéréotypes continuent de



**Soumission: 15/08/2025**    **Acceptation: 15/02/2026**    **Publication: 08/04/2026**

freiner l'autonomisation économique des femmes et de permettre la violence envers les femmes et les filles. Le Réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes (2011) mentionne que dans certaines régions du monde, des pratiques discriminatoires et des idées stéréotypées profondément enracinées empêchent les femmes d'obtenir le soutien financier dont elles ont besoin pour pouvoir créer et développer leur entreprise. Indiquant également que dans certains pays, il leur est impossible d'obtenir des prêts à cette fin sans la signature de leur mari ou de leur père. Quant à Guérin et al. (2007), elles soutiennent que l'accès à ces prêts est soumis à des conditions que toutes les femmes n'arrivent pas ou arrivent difficilement à remplir. Ces coauteurs affirment que ces conditions fondent tout le paradoxe de la microfinance, au point où le lien systématique fait entre microfinance et autonomisation des femmes ne reflète pas la réalité.

Par ailleurs, les contraintes socioculturelles des vendeuses de fruits et les normes sociales freinent également l'autonomisation des vendeuses de fruit. En ce sens que l'analphabétisme en est un facteur patent et pourrait engendrer un complexe d'infériorité et un manque de confiance chez ces femmes. Le Réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes (Gendernet, *op.cit.*) met en évidence la culture et la tradition comme un obstacle à l'autonomisation. En effet, le Réseau du CAD (*idem*) soutient que dans tous les pays, les attentes quant aux caractéristiques et aux comportements que doivent avoir les femmes et les hommes sont déterminées par la culture, la tradition et l'histoire.

Nous avons également la restriction des normes sociales dans l'autonomisation effective des vendeuses de fruits. Le

Rapport SIGI (2022) soutient que les normes sociales qui légitiment la domination des hommes dans la prise de décisions, y compris le choix du travail des femmes, portent atteinte à la capacité d'agir et à la participation au marché du travail de celles-ci.

Ce rapport affirme que les normes sociales cantonnent les femmes à la sphère domestique, où elles assument la majeure partie du travail domestique et de soin non rémunéré.

La problématique de l'espace commercial et les taxes municipales qui entravent l'activité commerciale des vendeuses de fruits, restreignent aussi l'autonomisation des vendeuses de fruits. Gourland (2017) soutient qu'en occupant les trottoirs, les commerçants de rue agissent selon une logique de rentabilité et de visibilité qui ne peut être ignorée lorsque l'on étudie des logiques marchandes. Par ailleurs, selon l'auteur, tous ceux qui occupent les trottoirs de la rue 190 AGP payent à l'établissement de gestion des marchés de Lomé (l'EPAM) un emplacement journalier, et s'acquittent comme les commerçants du marché couvert des 75 FCFA quotidiens par emplacement (onze centimes d'euro). C'est alors là que réside la plus grande contradiction, car malgré leur régularisation auprès de l'EPAM, les agents de la commune de Lomé leur refusent la place, et viennent les déguerpir, leur reprochant l'occupation illégale de la voie publique. Koumha (2017) soutient que les activités commerciales ont aussi un lien avec la gestion de l'espace urbain car elles s'insèrent sous diverses formes dans les espaces publics et privés de la ville et contribuent à leur transformation. Il affirme de plus que cette insertion urbaine relance la problématique de l'aménagement de l'espace public à Dakar. Révélant qu'en Afrique, l'espace a toujours



**Soumission: 15/08/2025    Acceptation: 15/02/2026    Publication: 08/04/2026**

été considéré comme un domaine réservé à l'État, d'où l'expression wolof « *mbéd buur* » littéralement la rue est pour le roi.

## Conclusion

Cette étude nous a permis de répondre à la question de l'autonomisation des vendeuses de fruit dans la commune de Bonoua. Elle a mis en exergue les déterminants socio-économiques et mécanismes de commercialisation des fruits comme fondement de la faible autonomisation des vendeuses vivant dans la commune de Bonoua. Pour se faire, à travers les problèmes de conservation et de commercialisation des produits fruitiers, les pesanteurs socioéconomiques et financières, les contraintes socioculturelles des vendeuses de fruits et les normes sociales et la perception des taxes municipales et manque d'espace commercial adéquat, cette étude a démontré les facteurs qui expliquent la faible autonomisation des vendeuses de fruits dans la commune de Bonoua.

En effet, les taxes municipales constituent une préoccupation pour certaines vendeuses de fruits à faible revenu. Elles réduisent leurs bénéfices et freinent le développement de leurs activités commerciales. Les contraintes socioculturelles sont des facteurs qui limitent l'autonomisation des vendeuses de fruits. Quant aux normes sociales en l'occurrence certaines pratiques traditionnelles et systèmes patriarcales qui maintiennent la femme dans un état de soumission vis-à-vis de l'homme. Concernant les

pesanteurs socioéconomiques et financières qui constituent de nombreux obstacles sociaux et économiques.

En somme, la faible autonomisation des vendeuses de fruits n'est que l'incapacité de ces dernières de s'affranchir, d'être indépendante totalement en raison des déterminants socioéconomiques et culturels.

## Bibliographie

- ALAMI Sophie., Desjeux Dominique, Garabuau-Moussaoui Isabelle. (2009). *Les méthodes qualitatives*. Paris: Que sais-je?
- BEAUD Jean-Pierre (1993) « *l'échantillonnage* » in Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données. P.U.Q. Québec, 780p. <http://livre21.com/LIVREF/F8/F008059.pdf>. Consulté le 03/04/2022
- BENLABBAH Oussama (2022) *Obstacles freinant l'autonomisation des femmes : Contribution au débat sur l'autonomisation des femmes sous la lumière du nouveau modèle de développement*. International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 2022, 3 (1-2), pp.486-502. Ffhal-03569370
- BLANCHET Alain, GOTMAN A (2001). *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan, (1ère éd.1992), 2001, 127 p.
- CHERRAGI Hasna (2019). Etude de base du projet « Autonomisation des femmes à travers l'entrepreneuriat durable ». Référence N° CARE/2018/028



**Soumission: 15/08/2025    Acceptation: 15/02/2026    Publication: 08/04/2026**

- GOURLAND Natacha (2017). *Vendre ou courir, il faut choisir: déguerpissements et réinstallations des commerçants de rue à Lomé*. EDUSCOL. ENS de Lyon
- GUÉRIN Isabelle. (2001). *Microfinance et autonomie féminine*. Working paper, 32, 70 p.
- OCDE (2020), *Aid Focussed on Gender Equality: A snapshot of current funding and trends over time in support of the implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action*, <https://www.oecd.org/development/gender-development/Aid-Focussed-on-Gender-Equalityand-Women-s-Empowerment-pd>
- KOUMHA Mamadou (2017). *Commerce et gestion de l'espace urbain à Dakar : Enjeux et logiques et stratégies des acteurs*. Thèse de Doctorat en Géographie. Université du Havre-Normandie
- RESEAU du CAD sur l'égalité hommes-femmes (GENDERNET, 2011). *L'Autonomisation économique des femmes*. Document de réflexion
- WILHELM Laurence (1997). *Les circuits d'approvisionnement alimentaire des villes et le fonctionnement des marchés en Afrique et à Madagasca*. Communication du séminaire sous-régional FAO-ISRA « Approvisionnement et distribution alimentaires des villes de l'Afrique francophone » Dakar, 14 • 17 avril 1997
- YIKOA Bénédicte Nama, Eric Joël FOFIRI NZOSSIE, Ludovic TEMPLE (2022). *L'émergence d'une activité de commercialisation des fruits à Ngaoundéré entre opportunité et contraintes*. Annales de l'Université de Moundou, Série A-FLASH Vol.9(1), Juin. 2022, [aflash-revue-moundou.org](http://aflash-revue-moundou.org)